

**Commission** : Discipline  
**Date** : 16 mai 2024

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
COUPE CHARENTE	08 05 24	OFC RUELLE	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 05 24	41€
D1	11 05 24	JS SIREUIL	Suspension à titre conservatoire	À déterminer ultérieurement	Joueur	13 05 24	À déterminer ultérieurement
D1	11 05 24	JS SIREUIL	Suspension à titre conservatoire	À déterminer ultérieurement	Joueur	17 05 24	À déterminer ultérieurement
D1	11 05 24	CS ST MICHEL	Suspension à titre conservatoire	À déterminer ultérieurement	Joueur	17 05 24	À déterminer ultérieurement
D1	11 05 24	SC MOUTHIERS	2 matchs de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	41€
D2	11 05 24	US CHASSENEUIL	4 matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	41€
D2	11 05 24	AS ST YRIEIX	2 matchs de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	13 05 24	41€

D3	11 05 24	CR MANSLE	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	41€
D3	11 05 24	US ST MARTIN	5 matchs de suspension	Art. 1.2 et 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	96€
D3	12 05 24	FC HAUTE CHARENTE	11 matchs de suspension dont 5 avec sursis	Art. 8 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	151€
D3	12 05 24	USA MONTBRON	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	41€
D3	12 05 24	ES JAVREZAC	4 matchs de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	41€
D3	12 05 24	ENT NERCILLAC REPARSAC	5 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 05 24	41€
D3	12 05 24	ST HILAIRE DE B.	6 matchs de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	13 05 24	151€
D4	12 05 24	AS AIGRE	5 matchs de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	13 05 24	96€
COUPE S. DELAUAUD <u>U15</u>	27 03 24	CS ANG LEROY	7 mois de suspension	Art. 2.1.c et 2.1.d du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	20 05 24	575€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

***Le Président : Pierre LARROUY***

***Le Secrétaire : Marcel BUISSON***